

COMITÉ DE GESTION DE LA TAXE SCOLAIRE DE L'ÎLE DE MONTRÉAL

Procès-verbal de la séance extraordinaire des membres du Comité de gestion de la, taxe scolaire de l'île de Montréal tenue le 26 février 2025 à 18 h 59 par vidéoconférence.

Sont présents :

M.	Frank di Bello, président
M.	Yazid Djenadi
M.	Luis R. Galvez
M.	Georges Lemieux
M.	Joe Ortona
M.	Yu Cai Tian
Mme	Marilyne Boyer (substitut)
Mme	Paula Kilian (substitut)
M.	Jean-Claude Lavigne (substitut)
M.	Christian Ruel (substitut)
M.	Rémi Vuong (substitut)

PROJET

Assiste à la séance :

Mme Sylvie Chagnon, secrétaire générale par intérim et directrice générale

1. ORDRE DU JOUR

La secrétaire générale par intérim confirme le quorum et débute la séance.

1. Ordre du jour
2. Document – Résolution de la Commission scolaire Lester-B.-Pearson désignant les membres du Conseil des commissaires siégeant au Comité de gestion
3. Nomination d'un Président du conseil d'administration du Comité de gestion
4. Levée ou ajournement de la séance

PROJET

2. DOCUMENT – RÉOLUTION DE LA COMMISSION SCOLAIRE LESTER-B.-PEARSON DÉSIGNANT LES MEMBRES DU CONSEIL DES COMMISSAIRES SIÉGEANT AU COMITÉ DE GESTION

3. NOMINATION D'UN PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU COMITÉ DE GESTION

ATTENDU QUE M. Frank di Bello, commissaire pour la commission scolaire Lester B.-Pearson, agit à titre de président du Comité de gestion depuis le 4 novembre 2019;

ATTENDU QUE des élections scolaires au sein des commissions scolaires anglophones ont eu lieu le 3 novembre 2024;

ATTENDU QUE M. Frank di Bello a été proclamé candidat élu aux élections du 3 novembre 2024 pour la commission scolaire Lester B.-Pearson;

ATTENDU QUE le mandat du président du Comité de gestion, M. Frank di Bello, prend fin lorsque son mandat de commissaire a pris fin, soit à la proclamation du candidat élu aux élections;

ATTENDU QUE l'article 17 des *Règles de fonctionnement du Comité de gestion* stipule que le mandat du président prend fin en même temps que le mandat en tant que membre du conseil d'administration du centre de services scolaire ou de la commission scolaire;

ATTENDU QUE l'article 409 de la *Loi sur l'instruction publique* prévoit que les membres du Comité de gestion désignent parmi eux un président;

M. Frank di Bello propose sa candidature;

Il n'y a aucune autre mise en candidature proposée;

EN CONSÉQUENCE, la candidature de M. Frank di Bello a été approuvée à la majorité des voix des membres présents à titre de Président du Comité de gestion;

M. Joe Ortona a voté contre la candidature de M. di Bello;

Le Président du Comité de gestion prend la présidence de l'assemblée et continue l'ordre du jour.

4. LEVÉE OU AJOURNEMENT DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE

Sur la proposition de M. Yazid Djenadi, la présente séance est levée à 19 h 04.

PROJET

